



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RE 621-07-2021 décrétant une dépense de 70 000 \$ et un emprunt de 70 000 \$ pour des travaux de canalisation pluvial de la rue De La Berge.

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 5 août 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RE 621-07-2021 décrétant une dépense de 70 000 \$ et un emprunt de 70 000 \$ pour des travaux de canalisation pluvial de la rue De La Berge.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 2 novembre 2021.

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number RE 621-07-2021 decreeing an expenditure of \$ 70,000 and a loan of \$ 70,000 for stormwater drainage works on De La Berge street.

Public notice is given that at a meeting held on August 5, 2021, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted by-law number RE 621-07-2021 decreeing an expenditure of \$ 70,000 and a loan of \$ 70,000 for stormwater drainage works on De La Berge street.

Notice is also given that the by-law is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday 8:30 a.m. to 1 p.m.

This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this Novembre 2, 2021.

Marc Beaulieu
Directeur Général
Director General